

Négociations salariales 2016 : c'est parti !

Un contexte bien différent...

Le 27 janvier aura lieu la première réunion des négociations salariales. Depuis trois ans, **entre une situation économique du groupe au bord du gouffre et un indice INSEE à 0**, les négociations ressemblaient bien plus à une pièce de théâtre dramatique qu'à autre chose...

Mais cette année, la donne a changé !

Les résultats financiers de l'année 2015, qui seront communiqués officiellement dans quelques jours, semblent annoncer une année record pour le groupe PSA ! Les effets du NCS sont là ! Et, au final, **les résultats du groupe ne sont que le fruit des efforts consentis par les salariés.**

Au-delà d'avoir sorti le groupe de l'ornière, le Nouveau Contrat Social a été un acteur majeur dans le retour au profit. La CFTC avait en son temps pris ses responsabilités et les résultats démontrent que nous avons eu raison, **il est donc temps maintenant à PSA de passer à son tour à la caisse...**



Nos principales revendications :

- 1,6 % d'augmentation (1% au titre de l'Augmentation Générale et 0,6 au titre des Augmentations Individuelles) pour l'ensemble des populations avec un talon minimum de 20 €
- Prime maîtrise à 140 € au lieu de 125 € .
- Prime de rentrée à 210 € au lieu de 190 € .
- Revalorisations de l'ensemble des primes de 1,4% avec un effort particulier sur les primes de port d'EPI contraignant
- Passage de la prime d'enlèvement à 30 €, avec paiement intégral de cette prime pour les moniteurs
- Extension de la PVG à l'ensemble des cadres
- Modifications des règles d'attribution pour les véhicules de fonction.
- Revalorisation de l'indemnité de transport individuel des salariés.

... Parlons intéressement...

Cette année, les résultats ne devraient pas laisser en restes les salariés. **Bien que les montants ne puissent pour l'heure être confirmés**, au mois d'avril, chaque salarié devrait pouvoir toucher une somme de plus de 2000 €. **Ce montant comprend l'intéressement, la participation (bloquée 5 ans) et le supplément accordé aux salariés correspondant à la fin des retraites chapeaux.** Il faudra néanmoins attendre la consolidation des résultats fin janvier et l'assemblée générale des actionnaires pour connaître avec certitude les montants définitifs.

Bon à savoir !

Bonne nouvelle ! A compter du 01 janvier 2016, **les employeurs se doivent de prendre en charge 50% de la couverture de santé collective.** Chez PSA, la prise en charge de la mutuelle était de 35%, l'ensemble des salariés verront donc leur part de cotisation mutuelle diminuée !

Les négociations salariales doivent être aux niveaux des efforts réalisés par les salariés. La CFTC fera fort de défendre VOS intérêts !